



Structure collaborative communicante.

Par **valentin1er**, le **17/01/2011** à **10:13**

Bonjour à tous ,

Je vous explique mon cas.

Je suis responsable de la communication dans une grande entreprise parisienne. Cependant, mon activité me permet et me demande souvent des déplacements en province, c'est pourquoi je fais du homeoffice. Dans un soucis d'efficacité et de productivité, de veille etc...J'avais en tête de monter un collectif de communicant de ma trempe qui serait dans le même cas que moi pour créer un cohésion intellectuelle et professionnel dans les même locaux...Je voulais savoir quel genre de structure je devais monter pour ça et savoir si c'était légal.

En clair, je suis responsable de la communication dans une entreprise, je ne travail pas dans les locaux de mon entreprise mais dans d'autres locaux où se trouvent aussi d'autre responsable communication dans un objectif d'échanger en direct sur notre métier. Quel structure dois-je monter ??

Merci d'avance pour vos réponses.